

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 47/2020

Comptes communaux 2019

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après COFIN) constituée de Messieurs Simon Lob, Philippe Noël, Philippe Urner et Philippe Muggli, a procédé à l'examen du préavis n° 47/2020 sur les comptes communaux de l'année 2019. Madame Ornella Morier était excusée.

La COFIN s'est réunie une première fois le 19 mai 2020 en présence du Syndic et Municipal des finances, M. Daniel Crot, du Municipal Denis Favre ainsi que la boursière Mme Sandra Caccia pour un premier tour d'horizon sur les comptes. Une deuxième séance avec la Municipalité in corpore ainsi que la boursière a eu lieu le 8 juin 2020 afin de rentrer plus dans le détail, sur la base notamment de questions préparées par la COFIN préalablement. Nous remercions ces personnes pour leurs informations et réponses à nos questions.

Documentation à disposition

La COFIN a disposé des documents principaux suivants pour établir son rapport :

- le préavis sur les comptes ;
- une note explicative des écarts principaux entre les comptes 2019 et le budget 2020 préparée par Mme Caccia ;
- le rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2019 ;

Analyse des comptes

Pages jaunes, 1 à 17

Page 2 commentaires sur le résultat de l'exercice 2019

Les comptes de l'exercice 2019 présentent une marge brute d'autofinancement de CHF 3'083'342.- et un excédent de revenus de CHF 570'828.-.

Ces chiffres sont meilleurs que ceux du budget établi par la Municipalité qui fixait la marge brute d'autofinancement à CHF 302'000.- et prévoyait une perte de CHF 749'000.-.

S'agissant de la marge brute d'autofinancement, il convient de relever d'emblée l'impact positif important des taxes sur les équipements communautaires, qui n'avaient pas été budgétées, mais qui finalement sont comptabilisées en 2019 pour CHF 1'451'580.-.

Cet impact ne se retrouve pas dans le résultat net ci-dessous puisque ces taxes ont été affectées à un fonds de réserve pour le financement des équipements communautaires.

Par rapport au budget, le résultat net est quant à lui influencé par la dissolution comptable du chapitre 810 « Service des eaux » avec un impact net positif de CHF 646'000.- ainsi qu'un impact négatif de CHF 300'000.- consécutif à la création d'une provision pour couvrir l'impact du COVID-19.

L'écart entre la perte budgétée (CHF 749'000.-) et le résultat positif (CHF 570'828.-) se monte donc en 2019 à CHF 1'319'828.-. Ce résultat net légèrement positif est réjouissant.

Le tableau ci-dessous résume les écarts entre budget et compte 2019 des principales recettes et dépenses (arrondis à CHF 100.-):

Réduction des dépenses / augmentation de recettes par rapport au budget
(écarts >CHF 50'000.-):

- Honoraires et prestations de service	+ 79'900
- Intérêts des dettes à moyen & long terme	+ 56'200
- Remboursements, participations à des charges d'autres communes	+ 83'700
- Aides, subventions à des institutions privées	+ 77'100
- Impôts fonciers	+ 157'700
- Impôts sur successions et donations	+ 330'200
- Emoluments (dont les taxes communautaires)	+1'484'500
- Dissolution du Service des eaux	+ 646'000
- Taxes de raccordement et d'utilisation	+ 93'900
- Remboursements de tiers	+ 77'300
- Participations et subventions de tiers (dont subv. FAJE)	+ 94'500
Total	+3'181'000

Augmentation des dépenses / diminution de recettes par rapport au budget
(écarts >CHF 50'000.-):

- Amortissements du patrimoine administratif	- 102'100
- Création d'un fonds « Covid-19 »	- 300'000
- Augmentation du fonds « Débiteurs douteux »	- 50'000
- Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux (dont les taxes communautaires)	- 1'485'100
Total	- 1'937'200

Autres impacts positifs et négatifs inférieurs à CHF 50'000.- + 76'028

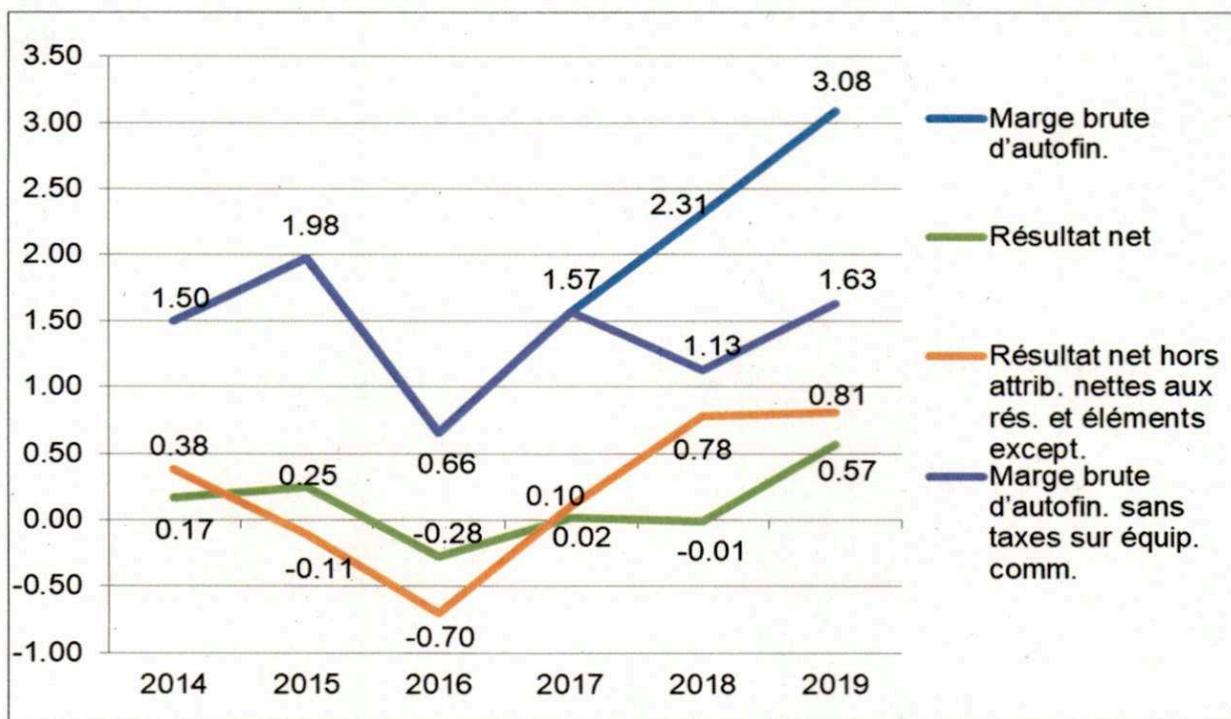
Amélioration des comptes par rapport au budget 2018 + 1'319'828

Le tableau et le graphique ci-après font ressortir les résultats financiers de notre commune au cours des dernières années:

En CHF millions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Marge brute d'autofin.	1.50	1.98	0.66	1.57	2.31	3.08
Résultat net budgeté	-0.77	-0.64	-0.76	-0.71	-0.79	-0.75
Résultat net réel	0.17	0.25	-0.28	0.02	-0.01	0.57
Attrib. aux réserves nettes (1)	-0.21	-0.47	0.42	-0.09	-0.79	-0.88
Eléments exceptionnels		0.83 (2)				0.65 (2)
Taxes sur équip. comm.					1.18	1.45
Marge brute d'autofin. sans taxes sur équip. comm.	1.50	1.98	0.66	1.57	1.13	1.63
Résultat net hors attrib. nettes aux rés. et éléments except.	0.38	-0.11	-0.70	0.10	0.78	0.81

(1) Attribution = négatif, dissolution = positif

(2) Gain comptable sur la vente du réseau d'eau



En excluant les CHF 1,45 million de taxe sur les équipements communautaires, la marge brute d'autofinancement en 2019 se monte à CHF 1.63 million, marge légèrement supérieure à la moyenne des six dernières années.

La capacité d'autofinancement s'élève en 2019 à 17.95% et est considérée comme « moyenne » selon les critères officiels (entre 10% et 20%). Mais en retranchant les taxes communautaires qui sont ponctuelles, la capacité d'autofinancement passe à 9.5% qualifiée de « faible » (< 10%) selon les mêmes critères.

Le résultat net hors attributions nettes aux réserves et éléments exceptionnels est légèrement plus élevé que la moyenne des six dernières années.

Les investissements nets ont atteint CHF 2'574'453.- en 2019. Ils ont pu être totalement financés par l'autofinancement, sans recourir à l'emprunt.

L'endettement de notre commune à fin décembre 2019 se monte à CHF 18.1 millions contre CHF 19.0 millions à fin 2018. Cette diminution a été possible grâce à la très bonne marge brute d'autofinancement. La dette bancaire à moyen et long terme de notre commune à fin décembre 2019 se monte à CHF 15.0 millions, inchangé par rapport à 2018.

Pour rappel, le plafond d'endettement est actuellement fixé à CHF 39.0 millions. Il a été relevé en 2016 de CHF 11.0 millions notamment dans l'optique de construire un nouveau collège.

Page 5 à 7 examen des charges

30 Autorités et personnel

Les charges du personnel et des autorités sont parfaitement en ligne avec le budget. L'indexation des salaires à l'inflation est décidée sur la base de l'article 31 du règlement du personnel communal. A noter l'augmentation de CHF 48'000.- par rapports aux comptes 2018 des charges sociales due à la recapitalisation de la caisse de retraite des communes vaudoises.

31 Biens, services, marchandises

Nous relevons une diminution par rapport au budget de 6.0%, principalement liée aux achats d'eau, d'énergie et de combustible ainsi qu'aux honoraires et prestations de services.

32 Intérêts passifs

Ces charges sont moins élevées de 24.1% par rapport au budget. L'augmentation de la dette prévue lors de l'élaboration du budget n'a pas eu lieu.

35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Il s'agit des charges versées pour des prestations assurées par le canton, des associations avec d'autres communes ou par des collectivités publiques.

Ce poste est inférieur de 1,4% par rapport au budget.

38 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Comme mentionné ci-avant, les taxes sur les équipements communautaires relatifs au PQ Pré Jaquet et PPA Village ont représenté plus de CHF 1,45 million non budgété. La création d'un fonds de réserve Covid-19 de CHF 300'000.- permettra d'atténuer l'impact de la pandémie sur les comptes 2020.

Pages 8 à 10 Examen des revenus

40 Impôts

Les recettes fiscales sont supérieures de CHF 527'428.- (+6.1%) par rapport au budget notamment grâce aux impôts sur les successions et donation ainsi qu'à l'impôt foncier. A noter que ce dernier a été impacté par des compléments relatifs aux années 2016-2018 pour un montant de CHF 158'000.- environ.

Nous relevons (position 3301.00 à la page blanche 33) la défalcation de CHF 100'338 d'impôt sur les personnes physiques et morales, qui restent à un niveau élevé comme en 2018. Cette défalcation correspond presque à un point d'impôt qui passe par « pertes et profits ».

46 Autres participations et subventions

Ces revenus dépassent le budget de 53.7% grâce à la subvention versée par la FAJE pour l'aide au démarrage de l'APEMS ainsi que des montants supérieurs à ceux budgétés pour l'UAPE et la garderie.

48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Nous notons en 2019 la dissolution du fonds pour le service de l'eau pour CHF 746'874.- suite à sa vente en 2015, mais dont la liquidation comptable n'a pu intervenir qu'en 2019 en raison de travaux supportés par notre commune en 2019.

Pages 11 à 14 Examen du bilan

910 + 911 Disponibilités + Débiteurs et comptes courants

Les disponibilités de la commune ont baissé de plus de CHF 1,4 million entre fin 2018 et fin 2019.

Les débiteurs et comptes courants augmentent eux de CHF 1.0 million, dont CHF 630'000.- d'impôts à encaisser. Cette augmentation artificielle est due aux acomptes d'impôt, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter à priori.

921 Dettes à court terme

L'avance à terme de CHF 1.0 million n'a pas été renouvelée et est donc à 0 au 31.12.2019.

925 Passifs transitoires et anticipés

Cette rubrique comprend un montant de CHF 486'513.- relatif à la participation aux infrastructures communales du promoteur « En Rebaternel ». Suite à la décision du Tribunal fédéral de rejeter le recours déposé contre la commune, ce montant peut être considéré comme fonds propres.

928 + 929 Financements spéciaux et fonds de réserve + capital

Ces fonds sont équivalents à des fonds propres. Ils s'élèvent au 31 décembre 2019 à CHF 13.2 millions, en augmentation de CHF 1.5 million par rapport à fin 2018. Ils représentent 42.2 % du total du bilan (38.0 % en 2018).

Page 15 Effectif du personnel

Le personnel communal a représenté 30.74 EPT en 2019, en baisse de 1.56 EPT par rapport au budget. Cet écart s'explique comme suit :

- 0.1 à la bourse communale
- 0.5 au bureau technique
- +0.39 à l'entretien des bâtiments
- 0.06 au contrôle des habitants
- 0.49 au service de l'enfance
- 0.8 stagiaire au service de l'enfance
- Total -1.56 EPT

Les heures du personnel auxiliaire ont représenté 3'947.5 heures, contre 4'413 au budget et 4'714.75 en 2018. Les principales baisses par rapport au budget concernent le réfectoire (-900 heures) et les devoirs surveillés (-210 heures). En contrepartie, les heures du service des travaux (+334 heures) et du service de l'enfance (+663 heures) augmentent.

Page 16 Conclusions

La COFIN constate que les charges sous le contrôle de la Municipalité ont été maîtrisées et ont respecté le budget voté par le Conseil communal. Malgré un exercice 2019 pouvant être considéré comme assez bon, la situation des finances communales reste fragile au vu des nombreux investissements qui se profilent à l'horizon, et de l'impact du Covid 19. C'est la raison pour laquelle la rigueur dans la gestion des dépenses doit rester de mise.

Nous avons été informés que les travaux de la Municipalité sur la mise en concurrence des principaux prestataires se poursuivent, notamment sur les assurances et le parc imprimantes. Certains mandataires tels qu'ingénieurs en génie civil et hydrauliciens sont mis en concurrence lors de projets de travaux concrets, comme par exemple pour les futurs chemins des Biolles et de la Molièse.

Pages blanches, 19 à 104

Nous donnons des informations concernant principalement les comptes présentant des dépassements budgétaires et/ou sujets à justification qui n'ont pas déjà fait l'objet de commentaires dans la brochure des comptes.

1 Administration générale (p. 20 à 31)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 91'100.-, soit -5.0%.

Page 31 Service informatique – compte 190.3385 Honoraires et frais d'expertise

Les dépenses sont supérieures de CHF 3'655.- par rapport au budget et sont composées principalement de frais de support et maintenance de la société Exel ainsi que CHF 20'000.- de provision pour migration du logiciel Abacus réalisé en 2020 mais budgété en 2019.

2 Finances (p. 32 à 37)

Ce dicastère présente des revenus nets supérieurs au budget de CHF 264'100.-, soit +3.2%.

Page 33 comptes 220.3520 et 220.4520 Fonds de péréquation horizontal

Il s'agit de la contribution de la commune à l'effort de solidarité intercommunale. Le montant de la péréquation a été calculé par notre boursière sur la base d'un outil de simulation.

A relever que le système de calcul a été mis en place en 2011.

La contribution à l'effort commun représente une charge nette de CHF 407'151.- contre un budget de CHF 396'900.-. Le montant de la péréquation dépend principalement du total des recettes fiscales et de la santé financière des communes du canton.

3 Domaines et bâtiments (p. 38 à 47)

Ce dicastère présente des charges nettes supérieures au budget de CHF 4'100.-, soit +3.0%.

Page 39 - Terrains – compte 310.3312 Patrimoine administratif – amortissement bâtiments
Cette charge est budgétée dans compte 230.3312, dans le dicastère des finances.

Page 43 – Auberge communale – compte 351.3141 Entretien des bâtiments et monuments
Les dépenses sont supérieures de CHF 15'040.- par rapport au budget (+97.7%).

4 Travaux (p. 48 à 61)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 157'360.-, soit -8.9%.

Page 53 - Voirie – compte 430.3155 – Entretien véhicules, engins & accessoires
Ce compte dépasse le budget de CHF 15'200.-. Il comprend notamment CHF 22'328.- de frais de réparation du transporteur Meili suite au remplacement du moteur, malheureusement hors période de garantie.

Page 59 – 460 Egouts et épuration comptes 460.4341.00 et .01 Taxes
Ces deux types de taxes EC et EU sont toutes deux basées sur la consommation d'eau potable. Or, par rapport à 2018, la taxe EC diminue de 14% et celle des EU augmente de 7%. Cette incohérence est due aux chiffres « décalés » fournis par la Ville de Lausanne. Malgré les interpellations de notre boursière, les réponses de Lausanne ne sont pas satisfaisantes. La COFIN invite la Municipalité à tirer cela au clair, si faire se peut !

5 Instruction publique et cultes (p. 62 à 77)

Ce dicastère présente des charges nettes supérieures au budget de CHF 46'500.-, soit +2.8%.

Page 65 – 511 Bâtiment scolaire de Prazqueron, compte 511.3141 – Entretien des bâtiments et monuments
Les dépenses sont supérieures de CHF 12'557.- par rapport au budget (+27.8%). Ils sont composés en grande partie de contrats de maintenance.

Page 71 – 515 Réfectoire

Les charges nettes représentent CHF 25'727.- contre 46'300.- au budget en raison de la moindre fréquentation.

6 Police (p. 78 à 83)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 73'300.-, soit -9.2%.

Page 79 – compte 610.3143 Entretien signalisation routière & éclairage public
Le budget de CHF 30'000.- n'a pu être utilisé qu'à concurrence de CHF 17'956.-.

Page 79 – compte 610.3511 Charges cantonales Réforme policière

Le montant de CHF 337'113.- versé au Canton pour la présence de la gendarmerie sur notre territoire est en baisse par rapport au budget et aux comptes 2018. Les comptes 2019 incluent CHF 12'800.- de diminution de charge en lien avec le décompte final 2018. L'engagement comprend plusieurs centaines de déplacements, principalement pour des « événements » (troubles de la tranquillité, dommages à la propriété, litiges, accidents, collisions avec des animaux), ainsi que du service préventif et des contrôles radars.

7 Sécurité sociale (p. 84 à 93)

Ce dicastère présente des charges nettes inférieures au budget de CHF 138'100.-, soit -4.7%.

Page 91 – 715 Garderie – comptes 715.3655 et 715.4525 Aides & subventions pour l'aide et la prévoyance sociale, participation des communes aux charges de prévoyance sociale

Les CHF 105'147.- à charge de notre commune concerne 16 enfants, dont les montants varient de CHF 2'000.- à CHF 33'000.- au cas par cas. La moyenne est de CHF 6'570.- par enfant.

Les 58'470.- encaissés par notre commune pour le placement d'enfants d'autres communes représentent 13 enfants, soit en moyenne CHF 4'500.- par enfant.

A noter que le placement d'enfants de Romanel dans des structures extérieures à notre commune et vice-versa est inévitable dans certains cas précis.

8 Services industriels (p. 92 à 95)

Ce dicastère présente des revenus nets supérieurs au budget de CHF 655'416.-, soit +559%.

La raison de cette hausse importante est en lien avec la régularisation comptable du service de l'eau précédemment expliquée.

En conclusion la COFIN, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 47-2020 adopté en séance du 27 avril 2020,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2019 tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Romanel-sur-Lausanne, le 15 juin 2020

Le Président-rapporteur:



Philippe Muggli

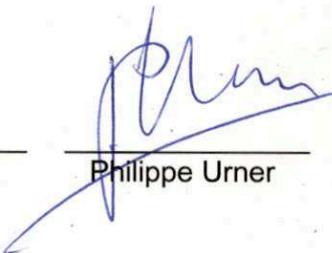
Les autres membres



Simon Lob



Philippe Noël



Philippe Urner

Excusée

Ornella Morier